



**TAXE DE  
SÉJOUR**  
www.taxesejour.fr

Retrouvez sur le site web consacré à la taxe de séjour de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, toutes les réponses à vos questions :

- ▶ Comment percevoir la taxe de séjour ?
- ▶ Comment la reverser ?
- ▶ Les documents règlementaires
- ▶ Les tutoriaux vidéo



Rendez-vous dans votre espace réservé sur

<https://ouestdesvosges.taxesejour.fr>



**TAXE DE  
SÉJOUR**  
www.taxesejour.fr

Nous contacter :

[ouestdesvosges@taxesejour.fr](mailto:ouestdesvosges@taxesejour.fr)

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien  
2bis, Avenue François de Neufchâteau  
88300 NEUFCHATEAU

Tél : 03 29 94 08 77

Édition : Janvier 2017

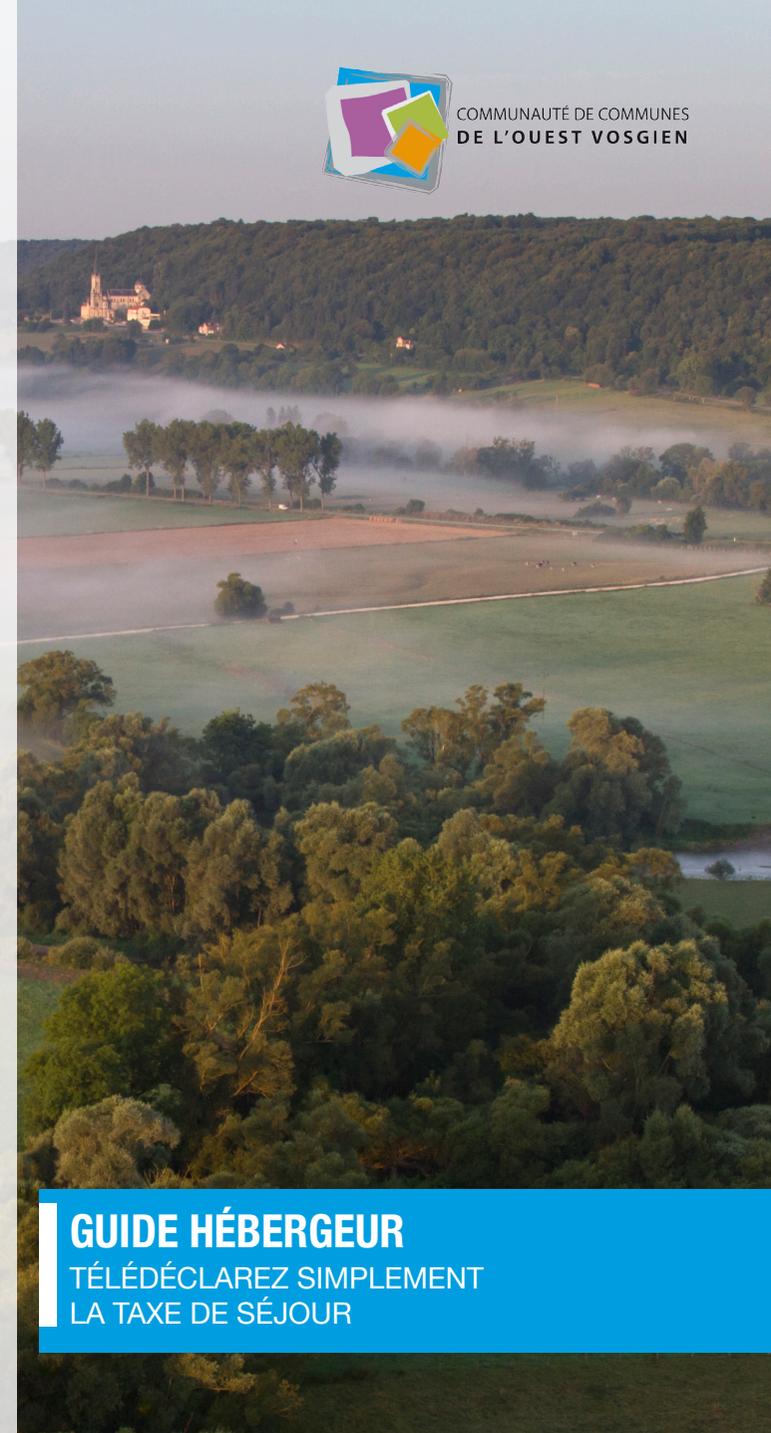
Crédits photos : Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien



Nouveaux  
Territoires



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE L'OUEST VOSGIEN



**GUIDE HÉBERGEUR**

TÉLÉDÉCLAREZ SIMPLEMENT  
LA TAXE DE SÉJOUR

Rendez-vous dans votre espace réservé sur

<https://ouestdesvosges.taxesejour.fr>

# 1 | TOUT SUR LA TAXE DE SÉJOUR

A partir de la page d'accueil du site d'information sur la taxe de séjour <https://ouestdesvosges.taxesejour.fr>, identifiez-vous.



Saisissez dans le champ en haut à droite, l'identifiant et le mot de passe que vous avez reçus par courrier ou par mail.



Chaque mois faites votre déclaration avant le 15.



La déclaration se fait en moins de 2 minutes.

# 2 | DÉCLARER CHAQUE MOIS

Vous devez déclarer l'intégralité de la fréquentation de votre établissement du mois précédent.

## ► Nuitées clients assujettis

Vous devez indiquer dans ces champs le nombre de nuits passées x le nombre de personnes logées ayant réglé la taxe de séjour.

## ► Nuitées clients exonérés

Vous devez également indiquer le nombre de nuitées pour lesquelles vous n'avez pas perçu la taxe de séjour dans les cas d'exonération prévus par la loi.

### DÉCLARATION MENSUELLE

2017 Janvier pour l'année de déclaration 2017

Nombre de nuitées

- Nuitées assujetties 134 x 1,10 €
- Nuitées exonérées :
  - les personnes mineures ; 6 x 0,00 €
  - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la collectivité ; 4 x 0,00 €
  - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire ; 8 x 0,00 €

**Nuitées totales 152** (avec exonération : 18)

**Montant total taxe séjour collecté 147,40 €**

Retour Enregistrer

Chiffres donnés à titre d'exemple

## ► Enregistrer votre déclaration



Un email de confirmation de l'enregistrement de votre déclaration vous est envoyé.

Si votre établissement est fermé pour de longues périodes, indiquez-le dans la rubrique Fermeture-congés. Les déclarations seront automatiquement remplies à 0 pour vous, à chaque fin de mois.

# 3 | REVERSER LA TAXE DE SÉJOUR

Chaque quadrimestre, un état récapitulatif des sommes déclarées pour la période écoulée vous est envoyé et mis à votre disposition dans votre espace hébergeur.

① L'état récapitulatif reprend, mois par mois, le nombre de nuitées que vous avez déclaré ainsi que le montant de la taxe de séjour que vous avez collecté.

### Taxe de Séjour

Etat récapitulatif  
XXX10057ERAP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN

XXX546TT1  
NOM HÉBERGEMENT  
ADRESSE  
00000 VILLE  
PAYS

PRENOM NOM  
Adresse  
00000 VILLE  
PAYS

Nuit 2 000000 Tarif : X X000 - Capacité : xx personnes

Mois	Période de perception du XXXX20XX au XXXX20XX				Total (Euros)
	Début du nombre de nuitées total	Mois	Mois	Mois	
Mars					
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
Total à reverser					

A retourner complété avant le XX xxx 20XX

Merci d'imprimer ce document et de le joindre à votre règlement à l'ordre de : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_@taxesejour.fr

Je souhaite recevoir un reçu de paiement. \_\_\_\_\_

Spécimen



Si vous reversez la taxe de séjour par chèque, signez l'état récapitulatif une fois reçu, et retournez-le à :

Centre des Finances Publiques  
1 rue du 79<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
88300 NEUFCHATEAU

accompagné de votre règlement à l'ordre du Trésor Public